

#59 / 2020 ↻ 1,60 €

Le cheminot Cfdt: t

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE L'UNION FÉDÉRALE
DES CHEMINOTS & ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

de France

DANS CE NUMÉRO

ACTION SOCIALE SNCF : QUEL AVENIR POUR LES LAE ? | 10

MANUTENTION FERROVIAIRE : LES DÉSIILLUSIONS CONTINUENT | 13

FACE AU COVID-19, LA CFDT CHEMINOTS AGIT



CHEMINOTS
CFDT

CONSTRUIRE ENSEMBLE,
POUR TOUS!



FERROVIAIRE JUSTICE PROTECTION DIALOGUE

SOMMAIRE

4

DOSSIER

→ Pas de production sans protection : face au Covid-19, la CFDT Cheminots agit



10

ACTION SOCIALE SNCF

→ Avenir des lieux d'accueil éducatif : pour une politique dynamique enfance et famille

13

MANUTENTION FERROVIAIRE

→ Mise en place des CSE : les désillusions continuent

14

FRET SNCF

→ La CFDT porte ses revendications devant le ministère des Transports

15

EN BREF

→ Juridique : les prud'hommes pour les nuls

Photo couverture © Crowf / Freepik
Ce numéro comprend une publicité GMF en page 3, une publicité CFER en page 15 et une publicité MGC en 4^e page de couverture.



ÉDITO

Thomas Cavel,
secrétaire général de la CFDT Cheminots

COVID-19 : CETTE CRISE SANITAIRE DOIT RÉINTERROGER NOTRE MODÈLE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Durant cette crise, la CFDT Cheminots a immédiatement agi. Pas question d'être annihilé par la stupéfaction. **L'urgence était d'agir** auprès de tous les cheminots. Dès le début de la crise, la CFDT s'est organisée dans toutes ses structures, au national et en proximité, pour défendre et protéger les salariés. **Le premier sujet** était sanitaire. Notre ligne de conduite a été claire : « *pas de protection, pas de production* ». Le travail a été intense, au plus proche des salariés, pour que cette revendication soit réalité. **Le second sujet** que la CFDT a levé dès le début du confinement était social. Face à l'ampleur de la crise, il était évident que **les conséquences allaient être énormes**. C'est pour cela que la CFDT est intervenue auprès des pouvoirs publics et des entreprises de la branche, pour que **des mesures de sauvegarde** du niveau de vie des salariés soient mises en place. Pour la CFDT Cheminots, les incertitudes sur le niveau de reprise des trafics sont **source de très grandes inquiétudes**. Si la crise influe sur le niveau des trafics, c'est bien le niveau de vie des salariés qui en sera impacté. **Le troisième sujet** qui s'est rapidement invité concernait les droits des cheminots. À période imprévisible, des mesures inattendues ! En effet, **la mise en place des congés** pour garde d'enfants, pour ceux dont la santé était la plus fragile ou encore la mise en place de l'activité partielle a profondément interrogé nos modèles existants. Là encore, le respect des droits des salariés a nécessité des interventions permanentes et mobilisé une énergie considérable. Cette crise a aussi interrogé **les repères sociétaux, les normes de travail** et les représentations. L'emblème de ce maelström ? **Le télétravail**, évidemment. Tout ce qui semblait jusqu'alors impossible s'est finalement imposé. Mais attention, entre déséquilibre et conditions inadaptées, les alertes ont été nombreuses. Le sujet est dorénavant devant nous. La CFDT Cheminots a établi un retour d'expérience sans fard et sans tabou, soulignant **les difficultés et les avantages du télétravail**. Comme toujours, la question sera celle de l'équilibre. Notre ligne de conduite sera claire : répondre aux attentes des salariés, gagner des droits et des protections. Ce sujet, la CFDT a décidé de le porter à l'agenda social du second semestre et celui-ci, ce n'est rien de le dire, va être dense. Entre des négociations prévues par la loi de 2018 dans lesquelles **la CFDT veut imposer l'unité sociale et un large socle de droit commun**, des négociations salariales une année de plus totalement en berne, un modèle social pour les nouveaux salariés entrant à la SNCF qui n'est toujours pas construit et des négociations de branche à reprendre, le menu est plus que copieux ! Pour la CFDT Cheminots, **les enseignements de cette crise** doivent nous pousser à rendre cette espérance que beaucoup ont nommée « *le monde d'après* ». Pas question de revenir à l'avant comme si de rien n'était. Nous mettrons toute notre énergie pour « *le monde d'après, avec la CFDT* ». ●



Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis
01 76 58 12 21
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France
#59 / 2020
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication
THOMAS CAVEL

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ALI BENHADJBA

Ont participé à ce numéro
SYLVIE LEMAIRE, ÉRIC FERNANDEZ,
FRÉDÉRIC LEMERCIER, DANIEL FIRHOLTS
ET STÉPHANE TARTAR

Premier rédacteur-graphiste
ANTONIO-BERNARD TUDOR

Crédits photo
ABT / CFDT, DR, FREEPIK & FLATICON

Imprimé en France par
L'ARTÉSIENNE

PEFC 10-31-1243

IMPRIM'VERT

LES PROFESSIONNELS DES TRANSPORTS PUBLICS NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

ASSURANCE VIE PRO

DES GARANTIES PENSÉES POUR VOS MÉTIERS

- ▶ ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE
- ▶ SECOURS-AGRESSION
- ▶ PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

À PARTIR DE 27 €* PAR AN

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/entreprises-publiques

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Tarif TTC au 1^{er} avril 2020 pour un paiement en une fois (hors Guyane et hors droit d'entrée de 1,52 € TTC pour un 1^{er} contrat GMF).

Les conditions, garanties et limites de notre contrat VIE PRO ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et Les Conventions d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Covéa Protection Juridique - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Camille,
conductrice de train.

→ PAS DE PRODUCTION SANS PROTECTION !

FACE AU COVID-19, LA CFDT CHEMINOTS AGIT

En mars 2020, l'épidémie de Covid-19, déjà présente depuis plusieurs semaines, s'est violemment intensifiée, propulsant la France, comme d'autres pays avant elle, dans une crise inédite qui a pris de court les autorités politiques et sanitaires. Retrospective.

Texte **Sébastien Mariani** | Photo **Freepik, DR & ABT / CFDT**

La CFDT Cheminots n'a jamais cessé d'agir, en adaptant immédiatement son fonctionnement aux contraintes sanitaires (mise en place d'un groupe de gestion de crise en réseau, points réguliers en visioconférence, soutien et assistance aux cheminots, etc.). Soucieuse de la préservation de la santé des salariés avant tout, la CFDT Cheminots a alerté en amont et n'a eu de cesse de prioriser durant toute cette période la protection des cheminots et des usagers.

LA CFDT CHEMINOTS PRÔNE IMMÉDIATEMENT L'ANTICIPATION ET LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Dès janvier, la CFDT Cheminots avait alerté la direction de la SNCF sur le risque de contamination et la nécessité de prendre des mesures. Face à de simples préconisations insuffisantes et à une accélération de la propagation du virus, la CFDT tire la sonnette d'alarme dans la première quinzaine de février, déposant plusieurs droits d'alerte dans les secteurs les plus exposés (TER PACA en liaison directe avec l'Italie, SUGE, etc.).

Après avoir formellement relancé les services de santé au travail pour demander des mesures immédiates, la CFDT obtient des mesures de protection pour les secteurs concernés notamment en région PACA (dotation individuelle en gel hydroalcoolique, masques, kits pandémie, information des salariés). À ce stade, la CFDT estime que par précaution ces mesures devraient être étendues à tous



les cheminots et elle en fait la demande expresse à la direction. Malheureusement, cela n'est pas suivi d'effet immédiat.

Il faut attendre le 17 mars et la décision du gouvernement d'un confinement généralisé pour que la direction annonce un ensemble de mesures de protection applicables au sein de l'entreprise. La CFDT Cheminots y réagit immédiatement et rappelle les principes dont elle ne dérogera pas : « *les cheminots étant présents pour assurer le service public durant cette crise, il est indispensable que les agents soient équipés de toutes les mesures de protection pour assurer leurs missions. Il n'est pas question que des missions soient assurées sans protections adéquates. La CFDT Cheminots exige que tous les agents soient équipés et protégés. Dans le cas contraire, elle considère que les missions doivent être suspendues et les agents extraits des situations dangereuses* ». En bref, « *pas de production sans protection* » !



QUE RETENIR ?

La CFDT Cheminots a alerté dans le cadre de plusieurs courriers adressés à la direction du Groupe et au ministère des Transports afin d'obtenir des garanties pour les agents.

- **Garantir la protection de l'ensemble des agents** en charge d'assurer les missions qui échoient au Groupe. La CFDT constate malheureusement que de nombreux agents sont amenés à effectuer des missions sans disposer des moyens de protection nécessaires.
- **Définir les trafics essentiels et résiduels qui doivent être mis en place.** C'est pour la CFDT la condition indispensable pour dimensionner les ressources nécessaires en personnel, établir les plans de transport et pouvoir fournir aux agents les protections nécessaires.
- **Établir des règles de production permettant d'assurer la protection des agents :** celles-ci doivent évidemment être prises en fonction de prévisions claires et stabilisées. Les modalités de leur réalisation doivent intégrer un souci permanent et réel de protection des agents qui assurent le service et, ce faisant, réduire au minimum le risque de propagation du virus.
- **Garantir une application stricte,** uniforme, pour toutes et pour tous, des mesures de protection. ●

LA PROTECTION SANITAIRE AVANT TOUT

La CFDT Cheminots intervient alors auprès des agents pour faire valoir leurs droits. D'une façon générale, les protocoles sanitaires seront rapidement respectés, mais dans certains secteurs les débuts sont chaotiques et il y a beaucoup de problématiques de mise en place : nettoyage des foyers, absence de solution de restauration sur place, etc.

Des écarts graves sont aussi signalés ponctuellement et dénoncés par la CFDT, dès lors que l'on exerce des pressions pour que le service soit réalisé en l'absence des kits sanitaires prévus ou que l'on impose à des cheminots présentant des symptômes de poursuivre leurs missions sans même garantir la distanciation physique avec leurs collègues. ☹☹☹

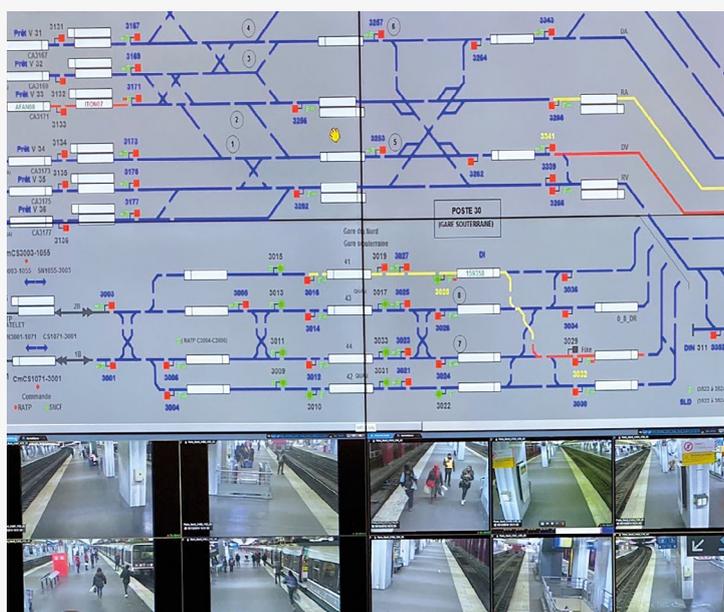
Des droits d'alerte sont systématiquement déposés dans ces situations. La production est alors réduite en lien avec les mesures de confinement et les adaptations au protocole sanitaire sont lourdes.

ORGANISER LES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE TRAVAIL DANS LA CRISE

Sur cette base, la CFDT Cheminots estime qu'une fois réglées les premières urgences, il faut passer à la vitesse supérieure et organiser la gestion de crise dans la durée. C'est dans cet esprit qu'elle interpelle dès le 20 mars la direction générale et le gouvernement pour que soit mis en place en lien avec les partenaires sociaux un véritable plan de continuité d'activité. Celui-ci doit détailler les mesures à prendre sur trois axes.

#1 LA PRODUCTION DU PLAN DE TRANSPORT QUI NÉCESSITE DES ACTIONS PRÉCISES

- Identification de différentes missions essentielles devant être assurées et celles pouvant être interrompues.
- État prévisionnel des effectifs nécessaires pour organiser la production prenant en compte les situations familiales et / ou personnelles, l'éloignement géographique et l'utilisation de modes de transports, les compétences nécessaires au maintien de l'activité.
- Recensement des différents moyens de protection dont doivent pouvoir disposer les agents.
- Gestion de la commande du personnel.



#2 LE PLAN SANITAIRE QUI APPELLE LES MESURES INDISPENSABLES POUR PROTÉGER LES CHEMINOTS

- Application des mesures sanitaires et d'hygiène édictées par les pouvoirs publics et les services sanitaires.
- Organisation de la production permettant de réduire les contacts entre les personnes et l'exposition des agents.
- Mise en place de contrats d'entretien des locaux et de désinfection du matériel roulant engagé dans les plans de transport.
- Information sur l'évolution de la maladie et les mesures prises par l'entreprise.
- Mise en place de coordinateurs nationaux et régionaux ainsi que d'une cellule de crise rassemblant différentes composantes : sécurité, RH, production, etc.

#3 LA GESTION SOCIALE DE CRISE QUI DOIT PROGRAMMER LA RÉALISATION DES ADAPTATIONS

- Mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques et les des plans de prévention en y intégrant les nouveaux risques.
- Principes de maintien de la rémunération des agents en situation d'absence (travail à distance, garde d'un enfant de moins de 16 ans ou malade, isolement sanitaire, personnes présentant des facteurs de risques aggravants, absence d'utilisation, etc.) ou utilisés dans le cadre d'un service restreint et ayant une modification d'utilisation.
- Modalités de traitement des congés et des différentes absences.
- Prise en charge en accident du travail des salariés infectés sur leur lieu de travail ou lors des trajets domicile-travail.
- Conditions d'exercice du télétravail et aménagement des postes de travail des agents n'ayant pas accès au télétravail.

POUR LA CFDT, UN QUATRIÈME AXE DOIT AUSSI ÊTRE ANTICIPÉ

La méthodologie de préparation coordonnée et concertée des conditions de la reprise quand cette question se posera. Il s'agit d'éviter que les dispositions liées à la reprise soient décidées dans l'urgence et sans concertation préalable à l'instar de ce qui s'est produit après l'annonce du confinement généralisé. Malheureusement, la direction n'ouvre pas de discussion sur un plan de continuité d'activité intégral tel qu'il était revendiqué par la CFDT.

En revanche, sur plusieurs axes, des dispositions sont prises après une concertation avec les organisations syndicales. Sur beaucoup de ces dispositions, la CFDT Cheminots agira pour amender et faire évoluer cette documentation de crise dans l'intérêt maximal des cheminots. Tout au long de la crise, la CFDT Cheminots mettra à disposition des cheminots des fiches pratiques afin de leur permettre de connaître leurs droits et de se protéger.

PROTÉGER LES CHEMINOTS ET PROTÉGER LEURS DROITS

Parmi les problématiques, celle des dispositions sociales spécifiques à la crise se pose aussi très rapidement sous les angles suivants : l'organisation du travail, la prise en charge des impacts sur la rémunération, le recours au chômage partiel, la gestion des congés et repos.

SUR CES POINTS, LA LIGNE DE LA CFDT CHEMINOTS A ÉTÉ CLAIRE. ELLE SE RÉSUME EN TROIS PRINCIPES : RECONNAISSANCE DU TRAVAIL RÉALISÉ DANS DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES, ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET NÉGOCIATION DES MESURES PARTICULIÈRES.

LA DIRECTION N'A PAS SOUHAITÉ ENGAGER DES NÉGOCIATIONS EN PÉRIODE DE CRISE, CE QUI EST RÉGRETTABLE

On sait en effet que c'est l'action décisive de la confédération CFDT qui avait imposé une négociation préalable et la signature d'un accord collectif avant toute adaptation sur la question des congés. La direction a préféré contourner cette obligation en ne traitant que de la question des repos après une simple concertation avec les organisations syndicales. L'imposition unilatérale de cinq jours en avril puis d'un jour en mai n'a pas été sans poser un grand nombre de questions par rapport à des situations particulières. Cette mesure a également mis en exergue un problème d'équité entre les salariés utilisés en production et ceux qui étaient en télétravail.

La CFDT Cheminots a beaucoup œuvré pour clarifier le dispositif et atténuer les inégalités résultant d'une application uniforme, même si plusieurs de ses revendications n'ont pas été entendues. La contribution à un effort de solidarité a globalement été comprise par les cheminots, mais la diversité



des situations n'a pas suffisamment été prise en compte ce qui a entraîné de l'incompréhension.

Dès lors que la direction a annoncé le recours au chômage partiel, la CFDT Cheminots a exigé que ce recours soit strictement limité à une réduction d'activité indispensable et justifiée comme l'exige la loi. Elle a aussi veillé à ce que cette procédure soit sans incidence sur les droits des salariés : sans impact sur la rémunération, bien sûr, mais aussi sur l'intégralité des droits sociaux liés au temps de présence dans l'entreprise pour les agents au statut comme pour les contractuels. Il s'agissait donc de garantir les droits liés à retraite, les dispositifs de progression salariale liés à l'ancienneté, les repos et congés, les primes et gratifications diverses, dont celles calculées sur l'exercice 2020 et qui seront versées en 2021 (La prime, GIR, intéressement, etc.). Les assurances nécessaires ont finalement été posées.

LA CRISE SANITAIRE A AUSSI PERCUTÉ DE PLEIN FOUET LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION SNCF

L'exercice de notation a été suspendu et reporté après le déconfinement et il a été acquis que les éléments de la rémunération fixe principale soient intégralement garantis pour tous les salariés. La perte d'éléments variables de solde (EVS) a cependant occasionné une perte de rémunération réelle pour de nombreux cheminots. ☹️☹️☹️

Afin de minimiser l'impact de la crise pour les salariés qui sont restés mobilisés en première ligne, la CFDT a revendiqué immédiatement des mécanismes compensatoires permettant de garantir pour eux le même niveau de rémunération réelle par le biais d'une « *indemnité compensatoire exceptionnelle de service restreint* ». Elle a aussi obtenu des compensations pour les salariés contraints au télétravail (notamment le versement de l'indemnité forfaitaire de prise en charge des frais, versée rétroactivement).

Cette situation doit néanmoins nous interroger sur la structuration même du système de rémunération de la SNCF qui reste très complexe et hétérogène. Le retour à la normale risque d'impacter durablement la production, induisant des répliques sur le salaire réel des cheminots. La CFDT Cheminots estime qu'il est grand temps de consolider et de renforcer le système de rémunération SNCF pour le rendre moins vulnérable aux aléas de la production.

REPRISE D'ACTIVITÉ : NOUVELLES QUESTIONS, NOUVELLES INCERTITUDES

Comme on pouvait le craindre, la décision de déconfinement progressif du 11 mai n'a pas donné lieu à beaucoup plus d'anticipation que le confinement du 17 mars mis en place dans l'urgence.

FACE À CETTE SITUATION, LA CFDT A CONCENTRÉ SES EFFORTS AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS

- ① **La sécurité sanitaire, toujours** : il était indispensable que tous les cheminots disposent désormais de masques de protection, puisqu'à l'issue d'une longue controverse leur utilité a fini par être officiellement et incontestablement reconnue par les autorités sanitaires et politiques.
- ② **La sûreté de la production** : le respect de nouvelles règles imposées aux voyageurs est un facteur de risque qui imposait de nouveaux moyens et né-



cessité le renfort des forces de l'ordre. La CFDT Cheminots a alerté les pouvoirs publics sur ce point alors même que la direction générale le faisait de son côté. Dans l'actualité récente, l'agression mortelle d'un conducteur de bus à Bayonne par des individus refusant de respecter les règles sanitaires, illustre dramatiquement la nécessité de telles précautions.

- ③ **La juste rétribution des cheminots et le redressement du système ferroviaire**. La SNCF et les cheminots ont été des acteurs exemplaires et indispensables dans la gestion de cette crise inédite. La CFDT Cheminots revendique en retour une juste reconnaissance salariale par l'activation de la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat prévue par les pouvoirs publics. Elle s'est aussi immédiatement positionnée en interpellant le gouvernement sur la nécessité absolue d'un plan de relance associée à un accord de relance dédiée au ferroviaire, incluant la refondation d'un pôle public de fret, une garantie sur le niveau d'investissements sur le réseau, des aides spécifiques pour le transport international de voyageurs qui a été durement touché par la crise...

BEAUCOUP D'INCERTITUDES DEMEURENT SUR UN POSSIBLE « RETOUR À LA NORMALE »

Il est vrai que les comportements « *dans le monde d'après* » pourraient fortement évoluer. Le 1^{er} juin, trois semaines après le déconfinement, la fréquentation des transiliens s'établissait à 25 % pour 75 % du trafic. À la fin du mois de juin, elle était encore inférieure à 40 % alors que l'activité économique avait repris à 68 %. La demande de télétravail structurel (en hausse de 15 %) et le report sur des modes de déplacements individuels pourraient durablement impacter la reprise, voire le modèle du transport ferroviaire.

L'HEURE DE TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE ?

On le comprend. Il est encore trop tôt pour déterminer définitivement ce que sera le monde d'après, si ces évolutions auront réellement lieu et dans quels délais. Pourtant, beaucoup de conséquences immédiates sont palpables et des enseignements doivent être tirés dès à présent.

Un des points « *positifs* » est que cette crise sanitaire aura permis en quelques jours de vaincre les réticences de la mise en place du télétravail à grande échelle alors que des freins étaient encore nombreux dans l'entreprise. Les salariés ont su faire preuve d'une grande adaptabilité en un temps re-

cord, de nouvelles formes de solidarité de travail sont apparues. Personne n'était préparé à cette crise sanitaire, mais l'hypothèse d'une résurgence étant posée, elle doit absolument donner lieu à une anticipation collective. La CFDT Cheminots a multiplié ses efforts pour que les réponses apportées soient partagées et organisées dans l'intérêt des salariés, car ce sont eux qui réalisent la continuité de la production. Elle avait revendiqué la négociation des conditions concrètes d'organisation de l'activité en temps de crise. Il est indispensable qu'un plan de continuité dans toutes ses dimensions soit désormais discuté et établi en connaissance de cause.

À la crise sanitaire qui se poursuit s'ajoute déjà une crise économique qui risque de toucher d'abord les salariés des secteurs les plus fragiles. La CFDT ne saurait admettre que des salariés, qui parfois ont été au front de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, subissent une telle situation. Sur le plan de la protection sociale, la CFDT continue de revendiquer pour tous la reconnaissance d'office de la Covid-19 en maladie professionnelle. La CFDT Cheminots est aussi intervenue à de multiples reprises, et continuera à le faire, pour préserver et revitaliser le fret ferroviaire public, mais aussi pour consolider les activités complémentaires du ferroviaire. Ainsi la situation des salariés de la maintenance ferroviaire a donné lieu à plusieurs interpellations de la CFDT. En proximité, les équipes de la CFDT Cheminots ont parfois obtenu pour eux une juste compensation des efforts consentis et des risques pris par ces salariés qui étaient au cœur de



la lutte contre le virus (nettoyage et désinfection des lieux publics et des trains y compris des TGV sanitaires). Les activités de restauration ferroviaire très fortement touchées par la crise appellent également un soutien spécifique, alors même que ces services sont partie intégrante de l'offre de service du transport ferroviaire. L'ensemble de ces activités aujourd'hui sous-traitées doivent être pleinement intégrées à une branche ferroviaire forte et régulatrice et faire l'objet d'une consolidation économique puissante.

Face à ces défis, la CFDT Cheminots est déterminée à poursuivre et à amplifier son action en étant force de proposition, pour construire et réinventer un monde où l'on travaillerait mieux et tous, sans risque pour sa santé et pour sa vie. ●

FOCUS

Le syndicalisme et la relation sociale se sont aussi transformés durant cette crise.

Du jour au lendemain, partout les équipes CFDT ont modifié leurs dispositifs pour s'adapter à cette crise avec un objectif majeur : maintenir le lien quasi permanent avec tous les salariés qu'ils soient en télétravail ou en production directe. Très rapidement, des groupes d'échanges au travers des réseaux sociaux ont émergé et / ou se sont développés avec un double

intérêt obtenir des remontées et répondre aux interrogations légitimes des salariés. Nombreuses sont les USS à avoir appelé chacun de leurs adhérents pour prendre de leurs nouvelles et s'enquérir de leurs situations. Une initiative particulièrement appréciée par ces derniers comme le soulignent de nombreux militants CFDT en régions. De nombreux adhérents ont apprécié pouvoir disposer d'une information en quasi-temps réel. La relation sociale

s'est transformée, les traditionnels et tables rondes ont laissé la place aux visioconférences. *Teams & Zoom* se sont progressivement imposés avec la nécessité d'une expression concise pour aller à l'essentiel et obtenir des réponses opérationnelles et applicables. Des réunions quasi quotidiennes pour suivre l'évolution sanitaire au plan national comme régional ont permis d'avoir un tableau exhaustif de la crise sanitaire et ses conséquences sur la production ferroviaire. ●

→ AVENIR DES LIEUX D'ACCUEIL ÉDUCATIF (LAE)

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE ENFANCE & FAMILLE

Lors de la réunion d'information du 3 juin dernier, la direction de l'Action sociale nous avait annoncé que l'expérimentation qui était en cours avec les apprentis ou les alternants du technicentre de Bischheim ne serait pas reconduite. **Lettre ouverte.**

Texte Sylvie Lemaire, Éric Fernandez, Frédéric Lemerrier & Daniel Firholtz | Photo Freepik & DR



Pour rappel, cette expérimentation avait pour but de proposer un lieu d'hébergement à des jeunes apprentis SNCF, à travers le lieu d'accueil éducatif de Bischheim. Pourtant, le bilan positif pour les parents des mineurs concernés et pour les jeunes encore mineurs avait été mis en avant lors d'une Cofass¹ précédente, démontrant l'importance du travail développé par l'équipe éducative de Bischheim.

POUR LA CFDT, CETTE EXPÉRIENCE AVAIT UN VRAI SENS SOCIÉTAL

- Volonté du Groupe *via* le discours du président de s'engager dans une vraie démarche RSE.
- Volonté de l'État d'investir dans le domaine éducatif, notamment *via* les apprentis.

Par ailleurs, un partenariat avec l'Aide sociale à l'enfance avait permis, il y a trois ans, d'enrichir le

travail mené dans ce LAE. L'aide sociale qui souhaitait poursuivre l'expérience menée, car concluante avait proposé de payer l'exact prix de la journée pour l'accueil d'autres jeunes, ce qui n'aurait pas amputé le FASS² et aurait permis d'engager une dynamique éducative profitable aussi aux enfants des cheminots.

La CFDT Cheminots ne saurait se satisfaire d'une attitude consistant seulement à constater les symptômes d'une absence de viabilité économique des sites de Bischheim et de Lille. Il faut aussi identifier les racines du mal en reconnaissant que cette situation résulte en grande partie du manque de communication interne comme externe. Puis administrer le remède adéquat. Pour exemple, la communication par *Temps réel* sur la garde enfant dépannage a provoqué une augmentation forte de la demande. Pourquoi ne pas envisager une communication par les mêmes canaux pour les LAE ? Les salariés pourraient ainsi s'approprier l'information et y réfléchir avec les travailleurs sociaux.

LES IMPACTS DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL SERONT SANS PRÉCÉDENT

Ils ont mis sous les projecteurs les effets – positifs ou non – de la transition numérique, la nécessaire accélération de la transition écologique et l'urgence de ne laisser personne sur le bord du chemin. À ce titre, l'aide et l'assistance portées à des enfants de cheminots qui en exprimeraient le besoin doivent être pérennisées et enrichies.

Il faut nous y préparer collectivement en adaptant ou en construisant des dispositifs d'urgence afin de maintenir un maximum d'emplois et de compétences dans les métiers de l'action sociale SNCF, afin de répondre au mieux aux besoins d'assistance qui seraient émis par les familles de cheminots. Un travail collectif doit également être entrepris pour anticiper les conséquences et les enjeux de court et moyen terme.

LA CFDT APPELLE À UNE GRANDE MOBILISATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VRAIE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE AU SEIN DU GROUPE SNCF !

Si les amortisseurs sociaux existants ont joué leur rôle, ils ont aussi révélé des « insuffisances » ou des « inadéquations ». Il faut donc combiner des réponses de court terme face au choc de la crise économique et sociale, et préparer les conditions d'une meilleure résilience de nos dispositifs d'aide à l'enfance, dont les LAE, pour l'avenir, car nous voulons que « le monde d'après » soit plus solidaire.



Ces mesures ne peuvent être le résultat d'une réflexion d'un petit groupe d'initiés. Tous les acteurs et actrices de l'action sociale, ainsi que les partenaires sociaux du Groupe SNCF doivent pouvoir y contribuer, participer et s'exprimer. C'est l'une des conditions pour inventer ensemble, être audacieux et proposer des solutions innovantes.

Depuis 2017 et la publication de son rapport RSE, la SNCF s'est engagée entre autres à la mise en place d'une politique éthique, innovante de lutte contre la fracture sociale, pour la promotion de la diversité sociale et culturelle et l'égalité des chances. À la demande de la CFDT, la SNCF a même annoncé ouvrir la négociation d'un accord de Groupe à ce sujet. ☺☺☺



La CFDT propose la mise en place d'un cadre de réflexions, d'échanges et de contributions. Ce cadre doit intégrer la Fondation SNCF, qui a fait de l'éducation l'une de ses priorités.



**IL EST TEMPS POUR LE GROUPE SNCF
DE RESPECTER CES ENGAGEMENTS !**

Les cheminots et leurs enfants doivent en bénéficier concrètement. Dans le document interne à destination du personnel de l'Action sociale n° 7 du 7 mai 2020, la direction précise que « *le champ d'intervention de l'Action sociale s'inscrit dans une démarche préventive et vient en appui des dispositifs de droit commun* ». Pour la CFDT, il est temps d'ouvrir plus largement le champ du développement de partenariats, qui permettraient de pérenniser et d'améliorer l'offre des LAE, des COSP³ et des CMPP⁴ et ouvriraient davantage aux familles toutes les offres de l'Action sociale SNCF.

Naturellement, de tels partenariats ne devront pas se développer uniquement à partir de fonds socialisés SNCF, mais bien dans le cadre d'une charte financière ou chaque partie prenante participe proportionnellement à ses demandes et à son investissement.

**LA CRISE A ACCENTUÉ LA FRAGILITÉ
DE LA SITUATION DE NOMBREUX JEUNES**

Ils doivent être plus et mieux accompagnés par le service public de l'emploi ou par le réseau des acteurs de l'accompagnement vers l'insertion ainsi que dans leur accès à l'autonomie. Et pourquoi pas par la SNCF, pour les enfants de cheminots dont les familles en émettraient le souhait.

**POUR LA CFDT CHEMINOTS, DANS
L'ABSOLU, TOUS LES JEUNES DE 16 À
25 ANS DOIVENT SE VOIR PROPOSER UNE
OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ
ET RENFORCÉE POUR TROUVER UN EMPLOI,
UNE FORMATION, UN APPRENTISSAGE, UN
SERVICE CIVIQUE OU UN STAGE D'ICI LE
MOIS D'OCTOBRE 2020.**



L'accueil d'apprentis ou toute autre solution permettant de maintenir ouverts les LAE de Bischheim et de Lille, doit bénéficier d'un financement adapté.

Dans ce cadre, plus que jamais, pour la CFDT Cheminots, il devient nécessaire de travailler à l'élaboration d'une politique sociale de la branche ferroviaire qui participerait à consolider et pérenniser l'action sociale du Groupe SNCF.

**SOUTENIR L'APPRENTISSAGE
ET L'ALTERNANCE**

C'est un élément indispensable pour que la rentrée 2020 permette au minimum à autant de jeunes que cette année de bénéficier d'un contrat. Cela nécessite néanmoins de réduire les effets d'aubaine. Pour mobiliser les entreprises du ferroviaire, il faut que la branche négocie un accord pour soutenir l'apprentissage en tenant compte des situations et des stratégies du secteur professionnel. La prise en compte de la situation des jeunes est aussi importante. Ce plan de relance pour l'apprentissage ou l'alternance doit être l'occasion de relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage. Il doit aussi prendre en compte les enseignements de la période de crise sanitaire que nous traversons. Il doit doter chaque futur apprenti des moyens numériques lui permettant de suivre une partie de son enseignement à distance.

**EN PRENANT EN COMPTE LA SITUATION
FRAGILISÉE DES LAE, L'ACCUEIL
D'APPRENTIS DANS NOS CENTRES PEUT
ÊTRE UNE SOLUTION ÉCONOMIQUEMENT
VIALE, SOLIDAIRE ET SOCIALE.**

**IL N'EST PAS QUESTION DE RÉDUIRE UNE FOIS
DE PLUS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE**

Après la fermeture des ÉHPAD ces dernières années, il est temps d'élaborer un projet global ambitieux pour l'action sociale du Groupe SNCF.

C'est le message qui a été porté par les militants CFDT en charge de l'Action sociale au travers d'une DCI et d'une lettre ouverte adressée à la direction de l'Action sociale, de la direction RH du Groupe, de responsables de la politique RSE et de la Fondation SNCF. Le dossier est en cours d'étude. Nous vous tiendrons informé-e des suites données à notre démarche. ●



POUR ALLER PLUS LOIN
Pour consulter la lettre ouverte de la CFDT Cheminots en intégralité, allez sur <https://bit.ly/2Cd3Qmg>

¹COFASS : Commission du Fonds d'action sanitaire et sociale
²FASS : Fonds d'action sanitaire et sociale
³COSP : centres d'orientation scolaire et professionnelle
⁴CMPP : centres médico-psycho-pédagogiques

LES DÉSIILLUSIONS CONTINUENT

La première étude qualitative sur cette nouvelle instance de dialogue social a été publiée début 2020. Elles confirment l'impact négatif sur la relation sociale avec une charge accrue de travail des représentants du personnel. Les entreprises du nettoyage et de la manutention ferroviaire ne sont pas épargnées. Le point.

Texte **Éric Fernandez** | Photo **Freepik**

Réalisée pour la Dares* fin 2019, dans le cadre des évaluations menées par le comité de suivi des ordonnances, elle donne à voir comment la mise en place des CSE s'est opérée sur un panel de quarante entreprises, dont une moitié de PME. « *Surtout, elle analyse les impacts de la réforme sur le dialogue social en entreprise et la relation de travail venant ainsi confirmer les analyses de la CFDT, et corroborer parfaitement les craintes de notre organisation syndicale* ».

EN EFFET, À LA LECTURE, LE CONSTAT N'EST GUÈRE RÉJOUISSANT

Concentration et centralisation des instances au détriment de la représentation sur le terrain et la proximité, flou autour de la mission des représentants de proximité, place de la sécurité et de la santé au travail avec, là aussi, beaucoup de flou, charge de travail accrue des élus et interrogations sur leur parcours, notamment si leur mandat leur est retiré du fait de la baisse des moyens alloués, inquiétude sur le sort des suppléants que l'organisation peut laisser sur la touche, etc. Bien souvent, les négociations concernant la fusion des anciennes instances ont été conduites dans une logique technique, de rationalisation des moyens, qui plaît aux directions à court terme, mais qui est catastrophique à moyen et long terme.

DES EFFETS INVERSES AUX AMBITIONS AFFICHÉES

Elle visait à renouveler, améliorer et faciliter le dialogue social : au final, on observe un risque d'engorgement du CSE. Et ce n'est pas le seul paradoxe. Avec seulement 5 % des CSE mis en place par accord (quand le reste a été installé par décision unilatérale de l'employeur) et des taux de carence de l'ordre de 85 % dans les entreprises de moins de 50 salariés, l'état du dialogue social ne semble pas brillant. Dans le cadre de la mise en place des CSE, dans les entreprises de la manutention ferroviaire,

les constats sont identiques. La quasi-totalité des accords CSE ont été rédigés avec une volonté de restreindre les droits syndicaux, de transposer le plus souvent les fonctions des anciennes instances représentatives du personnel DP, CHSCT et CE, au sein des CSE. De *blinder* juridiquement les accords, peu ou pas de marges offertes au dialogue social et à la négociation avec les organisations syndicales.

Tout reste à faire. Cela passera bien entendu par un meilleur dialogue social au sein des entreprises. Mais aussi par une formation syndicale renforcée de nos élus CSE. ●



*La Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) constitue une direction de l'administration publique centrale française, dont la principale mission est d'établir et d'analyser des statistiques relatives au marché du travail français.

→ REVENDEICATIONS

LA CFDT, AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Face à la situation du Fret, la CFDT Cheminots a interpellé le secrétariat d'État aux Transports et a été reçue par Jean-Baptiste Djebbari et son cabinet. **Analyse.**

Texte Stéphane Tartar | Photo Joseph Mazur / CFDT



La crise a démontré l'efficacité du service public rendu par Fret SNCF. Pourtant, le déclin des parts modales se poursuit : la part de marché pour le transport de marchandises est de 9 %, contre 18 % il y a 20 ans.

AGIR POUR LE FRET MAINTENANT !

La SAS Fret paie le prix fort de cette crise sanitaire. En 2020, cette perte sera de 140 M€, avec un impact de - 100 M€ sur la MOP. Et serait donc finalisée à - 200 M€ avec un résultat net de - 220 M€.

REVENDEICATIONS PORTÉES AU MINISTÈRE

La CFDT réclame un vrai plan de relance pour la SAS Fret !

La CFDT sera vigilante pour que certaines transformations présentées comme un partenariat ne puissent vite devenir une filialisation de certaines activités et l'épisode du contrat Kronenbourg nous laisse redouter une filialisation de certaines activités au profit de VFLI, qui va devenir Captrain France.

- #1 Une reprise complémentaire de la dette.
- #2 Des investissements complémentaires.
- #3 Un financement fléché vers le wagon isolé. ●

La trésorerie disponible à la clôture 2020 serait impactée, avec une estimation de + 16 M€, loin du budget initial 2020 estimé à l'époque à + 188 M€.

UNE AIDE EST INDISPENSABLE

Pour la CFDT, l'État doit intervenir rapidement : pas le temps d'attendre un plan de relance. Il faut que la SAS Fret puisse passer ce cap décisif et être demain l'un des acteurs importants du fret, qui visent à doubler la part du rail dans les transports de marchandises d'ici 2030. La CFDT appelle donc l'État à soutenir la SAS Fret dans cette impasse économique et à apporter une aide immédiate.

PLAN DE RELANCE OU PLAN D'ÉCONOMIE ?

La SAS Fret accélère son plan d'économie et maintient son *ambition* d'atteindre l'autofinancement d'ici deux-trois ans. Il y a un prix pour les salariés : réduction de frais de structure, ajustement continu de la proportion de fonctions support à l'évolution de la production, mise en place de la polycompétence bord/sol, optimisation des organisations en lien avec le trafic réel, optimisation du parc engin moteur avec réduction des coûts de maintenance induits, optimisation des roulements agent de conduite et engin moteur, etc. C'est donc un plan structurel d'économie qui est imposé aux cheminots de la SAS Fret.

L'URGENCE SERAIT À UN VÉRITABLE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Pour la CFDT, nous avons le sentiment de faire face à un paradoxe : alors que nous aurons très prochainement besoin de plus de ferroviaire, nous sommes actuellement dans un contexte de décroissance des emplois, qui présente un risque majeur de perte des compétences. Les réorganisations successives de ces dix dernières années n'ont pas permis de mettre le fret ferroviaire à l'équilibre. Les agents ont besoin de clarifications pour adhérer à cette énième réorganisation. ●

→ JURIDIQUE

LES PRUD'HOMMES POUR LES NULS

On ne présente plus la Collection pour les nuls, avec laquelle « *tout devient facile* » comme le souligne l'éditeur. **À lire.**

Texte Ali Benhadjba

Trois lois de deux gouvernements successifs ont réformé les procédures prud'homales en 2015, 2016 et 2018. De l'avis unanime, la saisine s'est complexifiée et est surtout dorénavant entourée d'un formalisme plus exigeant : un formulaire de six pages, une centaine de points à préciser, un exposé sommaire des prétentions, un bordereau des pièces justificatives à joindre. Le salarié lambda sera facilement perdu. Le représentant du personnel, le militant syndical peut-être eux-mêmes aussi.

En tout cas, ils auront tous besoin de repères précis. C'est donc en suivant scrupuleusement le contenu du formulaire CERFA de saisine que l'auteur de ce guide pratique et pédagogique accompagne les uns et les autres. Même s'il ne va pas devant les Prud'hommes seul, le salarié y trouvera toutes les explications nécessaires pour comprendre le cheminement de son affaire et rester ainsi actif et lucide aux côtés de son défenseur.

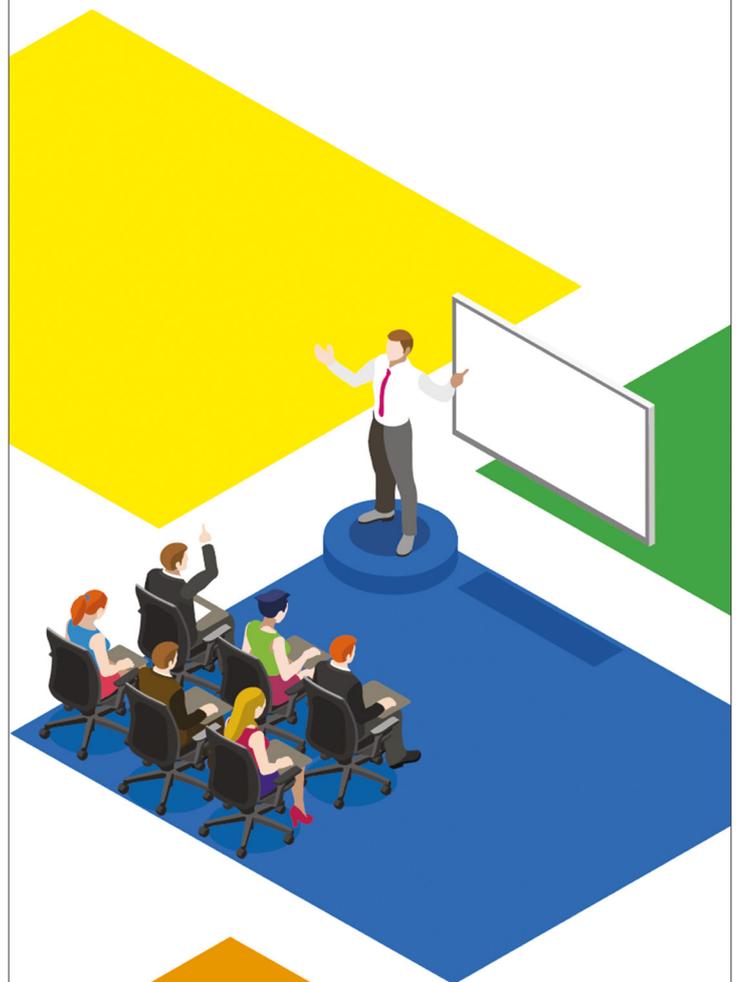
Au-delà de la prise en main juridique et procédurale du lecteur, Patrick Le Rolland conclut son ouvrage par « *Quelques questions qui fâchent* ». Des interrogations sur la prud'homie, ses défis, sa place dans le débat public, ses remises en questions, justifiées ou pas, pour que chacun se forge un avis autorisé. ●



ISBN : 9782412050392
Dépôt légal : novembre 2019
304 pages / 11,95 €

CFER 
Centre de Formation d'Étude et de Recherche

votre partenaire
FORMATION



cfer@cfer.fr



La MGC soutient
ses adhérents athlètes



David Baechler

cheminot

adhérent MGC

sportif de haut niveau

Capitaine du Reims Bobsleigh Association
Champion de France d'haltérophilie



La Mutuelle Générale des Cheminots (MGC) est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN 775 678 550. Siège social : 2 et 4 place de l'Abbé Georges Hénocque 75013 PARIS.
La MGC est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

mutuelleMGC.fr

